
VICTOIRES LÉGISLATIVES, PROMESSES ROMPUES

Écart entre l'adoption et l'application des lois
sur les violences faites aux femmes et aux filles

CHRISTINE HUGHES

OXFAM CANADA

Ce rapport de recherche multinational examine « les écarts entre l'adoption et l'application des lois », à savoir le manquement des gouvernements à remplir leurs obligations législatives visant la prévention des violences faites aux femmes et aux filles (VFFF). Il présente une analyse comparative des défaillances entre les engagements des gouvernements énoncés dans les lois et les réalités pour les survivantes des VFFF qui tentent d'accéder aux services et au système judiciaire. En s'appuyant aussi sur des exemples positifs, le rapport discute des leçons tirées des mesures prises pour améliorer l'application des lois sur les VFFF et propose par ailleurs de quelle manière les organisations de la société civile peuvent tenir plus efficacement les gouvernements responsables, de sorte que les lois aient une plus grande incidence sur l'éradication des VFFF.

Les rapports de recherche d'Oxfam sont rédigés dans le but de partager des résultats de recherches, de contribuer au débat public et d'inciter à commenter les problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Ils ne reflètent pas nécessairement les positions d'Oxfam en matière de politiques. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et non pas nécessairement celles d'Oxfam.



RÉSUMÉ

Les violences faites aux femmes et aux filles (VFFF) sont l'une des expressions les plus affreuses des inégalités entre les sexes et des violations des droits de la personne dans le monde d'aujourd'hui. Les conventions internationales concernant les droits de la personne obligent les états à prendre des mesures pour mettre fin aux VFFF. Grâce surtout à la lutte des femmes et des organisations féministes au cours des 30 dernières années, plus de 125 pays dans le monde aujourd'hui ont une législation concernant les VFFF. Qu'elles soient d'ordre pénal ou civil, ces lois donnent le signal que les VFFF sont inacceptables, font état du châtimeur pour les auteurs et obligent les gouvernements à fournir des services aux femmes et aux filles victimes de violence.

Malgré ces lois, les VFFF demeurent une pandémie mondiale : plus d'un tiers des femmes vivant en couple dans le monde ont fait l'objet de violence physique ou sexuelle, une femme sur cinq a été violée quand elle était enfant et des dizaines de millions de filles chaque année courent le risque de mutilations génitales féminines (MGF), de mariage précoce ou forcé et de violence sexuelle, pendant qu'elles poursuivent leurs études. Les lois seules n'élimineront pas les VFFF, mais pourraient avoir beaucoup plus d'effet sur la réduction de la prévalence des VFFF si elles étaient mises en œuvre de manière plus efficace. Malheureusement, il est de plus en plus évident que ce n'est pas le cas.

Ce rapport d'Oxfam, fondé sur des recherches menées dans sept pays de l'hémisphère Sud, examine le problème des « écarts entre l'adoption et l'application des lois », des écarts entre les engagements législatifs des gouvernements à étudier et à prévenir les VFFF et les réalités sur le terrain pour ce qui est de la prévention, de l'accès aux services et de l'accès à la justice pour les femmes et les filles victimes de violence. Il sera d'un grand intérêt pour les fonctionnaires et les décideurs, les intervenants institutionnels concernés par l'application des lois sur les VFFF (p. ex., organismes d'application de la loi, tribunaux, etc.), les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations des droits de la femme (ODF), les universitaires et les militants engagés à mettre un terme aux VFFF.

OBJET DE LA RECHERCHE

Ce projet de recherche a été le fruit d'une initiative collaborative co-créée par Oxfam et des chercheurs de sept pays : Bénin, Bolivie, Burkina Faso, République dominicaine, Inde, Malawi et Nicaragua. Il a été géré par le Pôle de connaissances d'Oxfam sur les violences faites aux femmes et aux filles/violence basée sur le genre.

Au moyen d'une analyse documentaire, d'une étude des politiques et d'entretiens avec les principaux groupes de parties prenantes, le projet s'est proposé de répondre à cinq questions principales :

- Quels sont les types d'écarts entre l'adoption et l'application des lois?
- À quel niveau ou chez quels intervenants responsables se situent ces écarts?
- Quelles sont les principales raisons qui expliquent ces écarts?
- Qui est-ce qui serait nécessaire en vue d'améliorer l'application?
- Que peuvent faire Oxfam et d'autres OSC de mieux ou différemment pour aboutir à une meilleure application des lois sur les VFFF?

En adoptant une méthodologie comparative, ce rapport présente un aperçu des résultats dans chaque pays, ainsi qu'une synthèse des principaux enseignements et messages sur la manière

d'améliorer l'application des lois sur les VFFF et d'accroître les efforts d'Oxfam et de ses alliés pour inciter les garants des droits à s'acquitter des engagements de leur gouvernement.

En plus de mettre l'accent sur les lacunes et les échecs de l'application, la recherche examine également ce qui est mis en application relativement bien et pourquoi, afin de tirer des leçons de ces cas et expériences. Deux des pays – le Burkina Faso et la République dominicaine – ont eu une meilleure application des lois sur les VFFF et ont participé au projet comme exemples de « déviance positive ».

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Malgré les différences considérables entre les différentes lois sur les VFFF dans les sept pays, une similitude importante a émergé en ce qui concerne les écarts entre l'adoption et l'application de ces lois.

En premier lieu, les responsables de l'application de lois sur les VFFF ne suivent pas efficacement les processus et procédures requises de leur part. Ces lacunes se rapportent à la manière dont les déclarations de violence faites par les femmes sont traitées, aux mesures de protection dont les femmes devraient bénéficier pour prévenir l'aggravation des violences et à l'exécution des ordonnances judiciaires. En deuxième lieu, il importe de noter les sérieuses lacunes dans les services et infrastructures VFFF, notamment les abris, les services de counseling et les services d'aide juridique pour les femmes et les filles victimes de violence, ainsi que les centres de détention appropriés pour les auteurs. Enfin, il existe de sérieux problèmes quant à la manière dont les femmes victimes de violence sont traitées lorsqu'elles tentent d'accéder à la justice et aux services de soutien. Elles sont souvent revictimisées, tenues pour responsables, pas crues ou dissuadées d'engager des poursuites.

La recherche a trouvé 14 explications pour ces écarts entre l'adoption et l'application des lois dans les sept pays et examine en détail les cinq les plus citées. Tout d'abord, l'état n'accorde pas des ressources financières suffisantes pour faciliter l'application de la loi. Le financement international est important, mais non durable. En second lieu, les responsables de l'application de la loi n'ont souvent pas les renseignements, la sensibilisation et les compétences nécessaires. Nombreux ne connaissant pas bien la loi ni leurs obligations, et leur formation n'est pas suffisante ou suffisamment continue. En troisième lieu, il y a un manque de coordination et de clarté de rôle entre les principaux intervenants, comme les organismes d'application de la loi et les fournisseurs de services, lesquels doivent collaborer ensemble en vue d'appliquer la loi. En quatrième lieu, les attitudes individuelles et les normes sociales qui tolèrent les VFFF et l'inégalité entre les sexes façonnent le comportement des intervenants d'une manière qui nuit aux survivantes. La recherche montre ainsi les liens entre les aspects socioculturel et politique. Enfin, la volonté politique – la priorité accordée par l'état aux VFFF – manque cruellement, ce qui est reflété par la corruption, la mauvaise conformité en matière de responsabilisation et le manque d'allocations budgétaires.

L'application des lois sur les VFFF en République dominicaine et au Burkina Faso, loin d'être parfaite, présente quand même quelques bonnes leçons. Par exemple, le pays a réalisé d'importants progrès dans l'établissement des infrastructures institutionnelles et la formation nécessaire des femmes pour accéder aux services et à la justice. La plupart de ces progrès sont attribuables à la coordination et à la coopération efficaces entre les principales parties prenantes et un mouvement féministe bien organisé qui est capable de collaborer avec l'état, tout en maintenant une position indépendante. Au Burkina Faso, où la recherche s'est concentrée sur les dispositions du code pénal interdisant les MGF en particulier, les méthodes pénales ont été combinées avec des stratégies visant à réduire l'acceptation sociale des MGF. Les clés du progrès dans ce cas comprennent une volonté politique considérable et des plans d'action soutenus par un financement international.

MESSAGES CLÉS ET LEÇONS

Se reposant sur les écarts entre l'adoption et l'application des lois et les succès limités mis en évidence par la recherche, ce rapport examine ce qui devrait être fait pour améliorer l'application des lois sur les VFFF et placer davantage les états devant leurs responsabilités. Pour améliorer l'application, le rapport met l'accent sur l'importance des points suivants : des infrastructures institutionnelles adéquates pour l'accès à la justice et aux services; des éléments pour faciliter la méthode d'application, comme les plans d'action, les règlements, les protocoles et la formation; une volonté politique et un financement suffisants de la part de l'état; une surveillance et une évaluation efficaces de l'application; une attention particulière à la prévention des VFFF en réduisant son approbation sociale, et non seulement en faisant face aux incidents au moyen de services et de sanctions; et la participation active et la direction des ODF.

L'état est en fin de compte tenu de respecter ses engagements législatifs, mais l'expérience montre que les organisations de la société civile (OSC) doivent fortement et continuellement l'exhorter à endosser ses responsabilités. À cet égard, le rapport fait part de leçons tirées de quelques succès. Bien que les relations avec le gouvernement puissent être grevées de difficultés, les OSC et les ODF devront garder les voies de communication ouvertes. Elles sont encouragées à : être bien organisées entre elles et faire preuve de créativité dans leur défense des droits; être disposées à collaborer avec l'état; s'établir en tant qu'experts émérites; proposer des critères détaillés pour une meilleure application.

L'esprit et la promesse des lois sur les VFFF ne sont pas suffisamment satisfaits parce que plusieurs états ne se sont pas montrés à la hauteur du défi – et de l'obligation – de l'application. Même dans les pays en difficulté, chaque intervenant institutionnel peut prendre certaines mesures – idéalement de concert avec d'autres, en particulier les ODF – pour améliorer l'application des lois. Ce rapport ajoute des données probantes que les garants des droits n'en font pas assez pour honorer leurs engagements, mais contribue aussi aux connaissances sur ce qui doit être fait – et a porté fruit – afin de renforcer l'incidence des lois sur l'élimination de la violence contre les femmes et les filles.

Les rapports de recherche d'Oxfam

Les rapports de recherche d'Oxfam sont rédigés dans le but de partager des résultats de recherches, de contribuer au débat public et d'inciter à commenter les problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Ils ne reflètent pas nécessairement les positions d'Oxfam en matière de politiques. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et non pas nécessairement celles d'Oxfam.

Pour plus d'informations ou pour faire des remarques sur ce rapport, veuillez envoyer un courriel à knowledgehub@oxfam.ca

© Oxfam International mars 2017

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-0-85598-919-4 mars 2017.

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

DOI: 10.21201/2017.9163

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org.

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)
Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam IBIS (Danemark) (<http://ibis-global.org/>)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Intermón (Espagne) (www.intermonoxfam.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Membre observateur :

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

